

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 21/03/2020

PROCES VERBAL

Lieu : En visioconférence

Présents :

Membres actifs ou adhérents âgés de plus de 16 ans :

Nina Caparros, Marie-Ngoie Badibanga Kalenda, Jean-Claude Burkhardt, Benoît Chatelier, Franck Doulliet, Sylvie Doulliet, Eric François, Stéphane Grassin, Baptiste Guillemet, Michel Lemuet, Jérôme Michaud, Pierre-Jérôme Glénard, Baptiste Julien, Marlène Julien, Dominique Passelande, Noël Passelande, Bernard Seau, Isabelle Tarlowski, Nathalie Vergriete.

Membres actifs ou adhérents âgés de moins de 16 ans (représentés par leurs parents ou leurs représentants légaux pour les votes) :

Julia Châtelier, Lucas Châtelier, Edgar Michaud, Tristan Michaud, Solenn Messenger.

Invité(s), représentants des pouvoirs publics :

Pierre Bondon : chargée associations, vie sportive et culturelle / Le Perray-en-Yvelines

Valérie Jaffré : chargée associations, vie sportive et culturelle / Les Essarts-le-Roi

Ismaël Nehil : maire des Essarts-le-Roi

Marie Vincent : adjointe à la mairie d'Auffargis

Invité(s), salariés de l'École :

Fabien Guillaut : directeur jusqu'au 30/09/2020

Olivier Depaix : directeur à partir du 01/10/2020

Isabelle Tarlowski : assistante de Direction

Pouvoirs de :

Marie Doulliet, Mathieu Doulliet, Mathurin Gerbi, Octave Gerbi, Florence Grassin, Françoise Manent, Julie Michaud, Clarysse Moguez, Brigitte Nicolas, Claire Parpais, Micheline Peluchon.



Ouverture de la séance par la présidente, Sylvie Doulliet, à 10h05 qui remercie les adhérents et les représentants des municipalités de leur présence. La présidente présente les membres du Conseil d'Administration, le directeur de l'école jusqu'au 30 septembre 2020, Fabien Guillaut, et le nouveau directeur, Olivier Depaix.

Décompte des présents et représentés :

Membres actifs ou adhérents présents : 24 (19 plus de 16 ans, 5 moins de 16 ans représentés par leurs parents ou représentants légaux)

Membres actifs ou adhérents représentés avec pouvoirs (5 maximum par membre actif ou adhérent présent) : **11**.

Soit un total de 35

Quorum de 10 % des membres actifs ou adhérents (171 à ce jour) soit 18 atteint. L'assemblée peut délibérer valablement.

La présidente rappelle l'ordre du jour :

- Présentation et vote du rapport moral saison 2019 – 2020,
- Présentation et vote du rapport financier saison 2019 – 2020,
- Renouvellement du CA,
- Questions diverses.

1. [Présentation et vote du rapport moral 2019-2020](#)

Sylvie Doulliet présente le rapport moral, incluant le rapport d'activités, à l'aide d'un support projeté à l'écran. Sylvie rappelle d'abord les principes et valeurs de l'AIDEMA, précisés dans les **statuts de l'association**, visant à donner l'accès à la culture et à enseigner les pratiques artistiques au plus grand nombre, en favorisant le lien social autour de ses lieux d'implantation.

L'AIDEMA est une **école inter-communale de musique, de théâtre et de marionnettes**, créée en 1978. Elle est implantée sur les 3 communes d'Auffargis, des Essarts-le-Roi et du Perray-en-Yvelines. L'école est accessible aux enfants (suivi du schéma pédagogique préconisé par le ministère de la culture) et aux adultes. L'AIDEMA a un rôle de diffusion et d'animation culturelle localement.

L'AIDEMA regroupe **128 familles adhérentes et 171 élèves** à la date de l'AG. 28 % de familles adhérentes s'investissent dans le fonctionnement de l'association. Les cours et pratiques collectives sont encadrés par **17 salariés et 2 professeurs contractuels**. Sylvie rappelle que



l'École a **besoin de l'investissement des adhérents** pour fonctionner efficacement, que ce soit ponctuellement en tant que bénévole ou plus intensément en rejoignant le CA.

Le **conseil d'administration** est composé de **8 membres bénévoles**, avec un bureau (présidente : Sylvie Doulliet, trésorière : Nathalie Vergriete, secrétaire : Jérôme Michaud). Le CA fonctionne avec des pôles de responsabilité (RH, relations publiques, veille législative, formation professionnelle, communication, événementiel, gestion du matériel, locations de salles et autorisations). Le CA fixe les orientations de l'École.

La Direction de l'École est assurée par le **directeur** : Fabien Guillaut jusqu'au 30 septembre 2020, remplacé par Olivier Depaix depuis le 1^{er} octobre 2020. Le directeur est assisté par une **assistante de direction**, Isabelle Tarlowski. Isabelle quittera son poste début mai 2021. Le recrutement d'un(e) nouvel(le) assistant(e) est en cours. Sylvie remercie Fabien et Isabelle de leurs nombreuses années d'engagement pour l'AIDEMA. Olivier se présente et revient sur la poursuite des activités de l'association dans le contexte de gestion du COVID depuis la rentrée de septembre 2020.

Pour contacter l'École, il faut utiliser désormais l'adresse **contact@aidema.net**, qui est une boîte mail partagée. Le numéro de téléphone reste le même : **06.95.35.13.05**. L'adresse du site internet reste la même : **www.aidema.net**. Le site a été toiletté en novembre 2020, pour doter l'AIDEMA d'une nouvelle vitrine.

La présidente rappelle que l'AIDEMA est **agrée Jeunesse et Education Populaire** depuis 2004 et est reconnue **association d'intérêt général** depuis 2018. Dans ce cadre, l'AIDEMA est habilitée à recevoir des dons et à délivrer des reçus fiscaux. On rappelle que l'adhésion à l'AIDEMA est déductible fiscalement.

Les principales **activités de l'École** sont rappelées :

- **Musique :**
 - Cours individuels d'instruments,
 - Cours collectifs : éveil musical, ateliers découverte, formation musicale,
 - Pratiques collectives : une dizaine d'ensembles,
 - Studio de répétition en location ;
- **Théâtre :**
 - Cours pour enfants,
 - Troupe Têtes de Litote ;
- **Marionnettes :**
 - Troupe Silver Moustache.



Côté **spectacles et diffusion**, la saison 2019 – 2020 a été fortement perturbée avec l'organisation d'une vingtaine de spectacles, contre 40 habituellement. Fabien Guillaut rappelle ce qui a été fait sur la saison 2019 – 2020 :

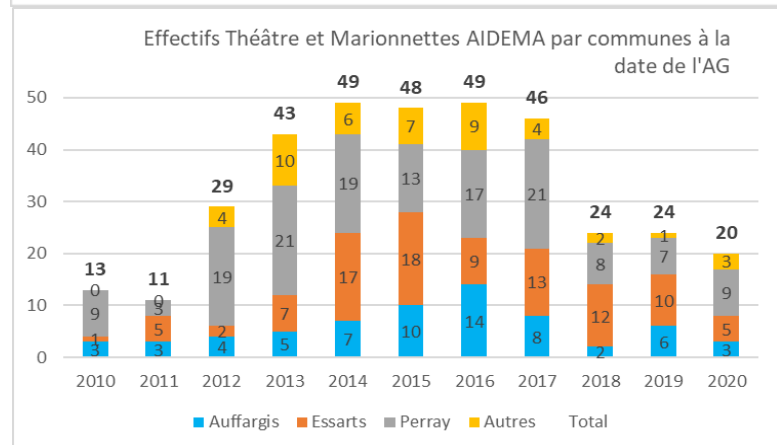
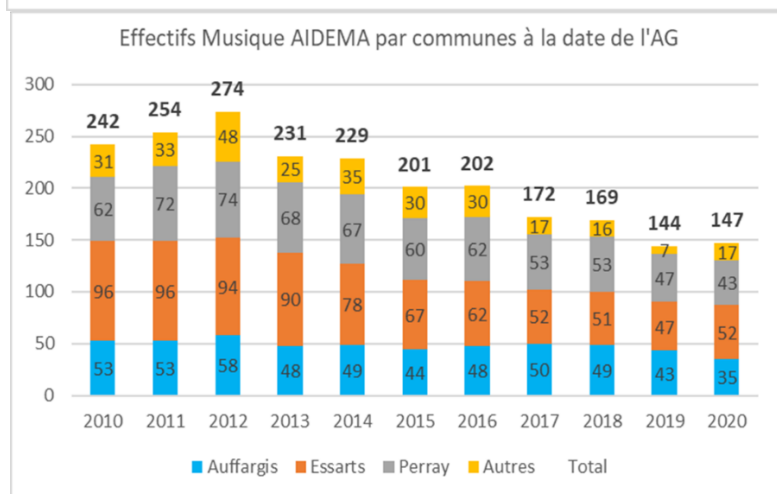
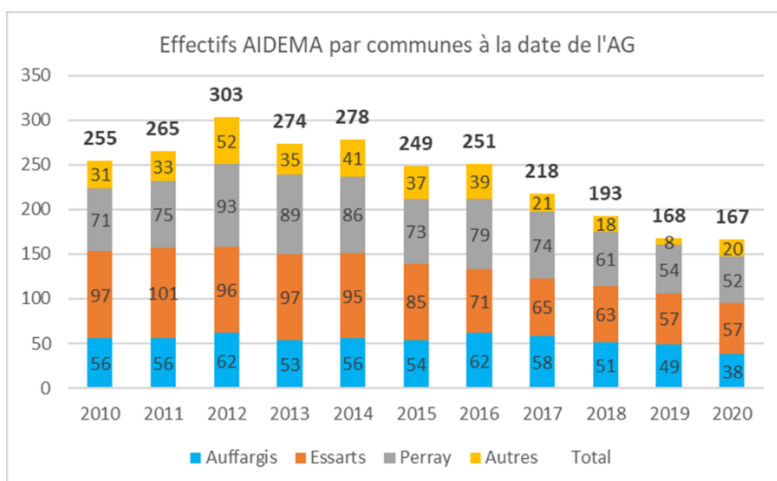
- Organisation par l'AIDEMA : Bistrotionales, Jazz in Auffargis, ciné-concert, bal folk, concerts de Noël, pièce de théâtre, concert de nouvel an ;
- Participation à la vie des communes : fête du sport à Auffargis, Beaujolais Nouveau, Téléthon, contes musicaux, spectacles de marionnettes.

L'organisation d'évènements est fortement affectée par la crise du COVID depuis mars 2020. La fanfare des Fargugusses a pu s'intégrer dans les évènements organisés en été 2020. Tout est annulé ou reporté depuis. La reprise des spectacles dépendra de l'évolution des conditions sanitaires et des plannings de réservation de salles dans les communes.

Sur le **plan financier**, la convention avec les communes a été reconduite tacitement jusqu'en août 2023. La convention existante se terminait en août 2020 et il a été impossible de discuter avec les communes dans la période qui précédait (confinement, report des élections municipales, ...). Les subventions communales restent au même niveau depuis plusieurs années. Des subventions exceptionnelles nous ont été octroyées en 2019 – 2020 (commune d'Auffargis, Parc Naturel Régional, Fonds de Développement de la Vie Associative). Nous n'enregistrons pas d'avancées avec la Communauté d'Agglomération de Rambouillet Territoires. La crise sanitaire a fortement impacté les résultats financiers de la saison 2019 – 2020 (dépenses et recettes en baisse). La mise en place de l'activité partielle à partir de mars 2020 pour compenser les cours non donnés a permis de limiter les pertes. Le rapport financier revient en détail sur ces aspects.

Concernant **l'évolution des effectifs**, Sylvie rappelle que nous enregistrons une chute des effectifs continue depuis 8 ans et la décision d'augmenter les tarifs à la rentrée 2013 pour rééquilibrer les comptes. L'évolution des effectifs par activité, musique et théâtre, est présentée dans les graphiques ci-dessous (l'activité marionnettes étant intégrée au théâtre). Malgré la crise de la COVID-19, il est rassurant de constater que **les effectifs sont restés stables à la rentrée de septembre 2020** par rapport à l'année précédente. Cela est de bon augure pour l'avenir de l'AIDEMA.



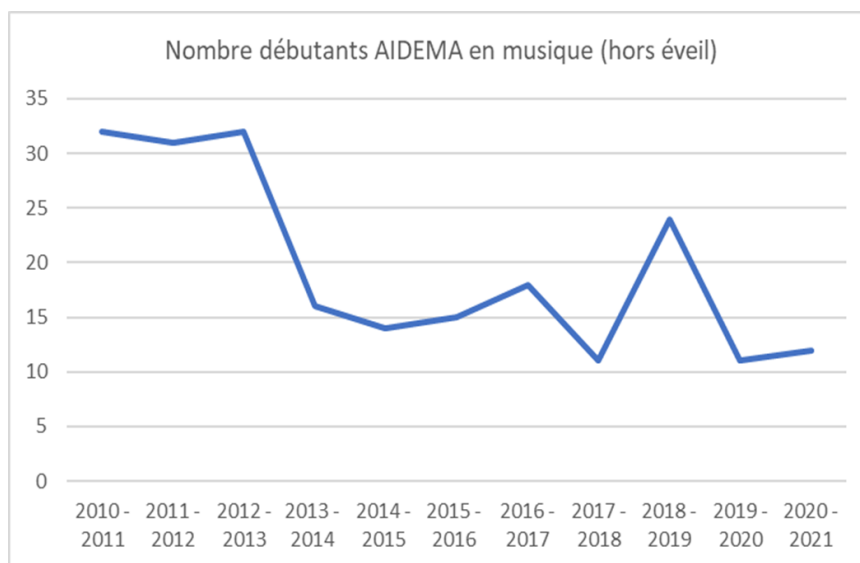


On constate que l'évolution des effectifs en musique suit l'évolution globale des effectifs. L'activité théâtre a subi de fortes pertes d'effectifs ces dernières années, avec nos difficultés à recruter un professeur stable en 2018 et 2019. Depuis 2019, nous avons une professeure qui



donne entière satisfaction aux élèves et nous travaillons pour redynamiser les classes de théâtre et remonter les effectifs. Nous envisageons d'ouvrir une classe pour adultes l'année prochaine.

En ce qui concerne le nombre d'élèves débutants en musique (hors éveil musical), nous observons là aussi une baisse des effectifs, ce qui n'est pas bon pour l'avenir de l'AIDEMA puisque les débutants d'aujourd'hui seront les pratiquants de demain, amenés à remplacer les adolescents et jeunes adultes qui quittent naturellement l'association.



Sylvie Doulliet fait un **point spécifique sur la gestion de la crise sanitaire** sur la fin de l'exercice 2019 – 2020. L'AIDEMA a fait son maximum pour maintenir la continuité pédagogique dès le premier confinement en mars 2020, avec la mise en place de cours à distance. Dès la reprise des cours dans nos locaux, nous avons mis en place un plan de reprise prenant en compte toutes les mesures sanitaires, avec des mises à jour régulières. Du matériel spécifique a été acheté dans le cadre de ce plan. Les salaires du personnel ont été maintenus à 100 %, avec le recours à l'activité partielle quand nécessaire. Pour les adhérents, nous avons proposé des avoirs de 20 % à valoir sur les réinscriptions 2020 – 2021 et nous avons décidé le gel des tarifs pour la nouvelle saison.

Les projets et axes de travail pour la saison 2020 – 2021 en cours sont présentés :

- **Politique RH** centrée sur la valorisation des professeurs ;
- **Accueil et amélioration de la satisfaction des adhérents** : nous constatons un turnover important de quasiment 50 % des effectifs ces deux dernières années, un sondage auprès des adhérents qui ne se sont pas réinscrits à la rentrée 2020 montre des



carences en termes d'accueil et d'information des adhérents. Nous proposons de travailler collectivement sur ce sujet ;

- **Nouveaux cours** pour répondre à des demandes : théâtre adultes, chant, musique et handicap, ...
- **Projet associatif** : le projet de l'AIDEMA est à mettre à jour en impliquant les communes, les salariés et les adhérents. Olivier Depaix précise que des réunions ont déjà été organisées avec les communes et les professeurs sur le sujet. Des réunions seront organisées avec les adhérents. La première aura lieu le 3 avril 2021. Le projet sera soumis au vote de la prochaine Assemblée Générale ;
- **Pôle spectacles** : Franck Doulliet, responsable du pôle, explique qu'avec le départ de Fabien Guillaut, il est nécessaire de repenser l'organisation des spectacles. Un pôle a été créé cette année avec des membres du CA, des bénévoles, en associant Fabien et Olivier. Le contexte n'est pas propice à l'organisation de spectacles. Ce pôle prendra toute sa mesure l'année prochaine ;
- **Prévention des risques psycho-sociaux, du harcèlement moral, du harcèlement sexuel et des agissements sexistes** : nous constatons que ces sujets doivent être mis plus en avant dans le fonctionnement de l'association, dans le cadre du travail à distance en particulier. Nos documents internes seront mis à jour avec ces thématiques pour la rentrée de septembre 2021.

Questions de l'assemblée et réponses apportées par le conseil d'administration

Question dans l'assemblée : Comment explique-t-on que 50 % des adhérents ne se réinscrivent pas ces deux dernières années ?

Réponse : Nous identifions deux raisons principales. Premièrement, depuis quelques années, à la suite de l'augmentation de nos tarifs pour rééquilibrer les comptes, les effectifs diminuent d'année en année. Cette diminution entraîne une réduction du nombre et de la taille des classes de cours collectifs (formation musicale, théâtre en particulier). Les créneaux proposés aux usagers sont donc moins nombreux, ce qui fait que des gens ne se réinscrivent pas pour des raisons de planning de leur semaine. Nous sommes dans le même cercle vicieux depuis quelques années. La deuxième raison, identifiée grâce à notre sondage fait à l'automne 2020 auprès des personnes non réinscrites, est une carence dans l'accueil et l'information des adhérents. Nous travaillons collectivement pour améliorer ce point avec le CA et les salariés de l'AIDEMA. Il reste aussi la question des tarifs élevés pour adhérer à l'AIDEMA mais ce point concerne plutôt les potentiels nouveaux adhérents.

Question dans l'assemblée : La politique RH est centrée sur la valorisation des professeurs et on oublie la valorisation de l'assistante administrative. Ne dévalorise-t-on pas le travail de l'assistante administrative qui fait part, par ailleurs, de situations de harcèlement ?



Réponse : Avec l'arrivée du nouveau directeur, il est nécessaire de réorganiser le fonctionnement de l'équipe pédagogique. La raison d'être de l'AIDEMA est de donner des cours de musique et de théâtre. L'accent est donc mis sur la valorisation du travail des professeurs. Concernant l'assistante de direction, il n'y a aucune dévalorisation de son travail et, en aucun cas, de situation de harcèlement. La situation sanitaire et le confinement ont par ailleurs été des freins importants dans les échanges et la communication.

Question dans l'assemblée : Mme Vincent demande si, avec la réorganisation, le comité des fêtes d'Auffargis pourra continuer à solliciter l'AIDEMA pour intervenir dans les manifestations organisées pour animer le village.

Réponse : L'animation dans nos communes reste une priorité pour l'AIDEMA et nous continuerons, bien sûr, à répondre aux sollicitations des communes, avec grand plaisir.

Nous passons au **vote du rapport moral**, en ligne. Les résultats sont enregistrés.

Résultat : 31 votes « pour », 4 votes « ne se prononce pas », 0 vote « contre ».

Le rapport moral est adopté.

2. Rapport financier

Nathalie Vergriete, trésorière de l'association, présente le rapport financier qui fait le bilan de l'exercice 2019 – 2020, avec un support projeté à l'écran.

Comptabilité :

Dépenses totales de l'exercice 2019 – 2020 : 133 787 €, en baisse de 27 % par rapport à l'année précédente (183 931 € dépensés au cours de la saison 2018 – 2019) déclinées ainsi :

- 114 745 € pour les rémunérations des salariés,
- 3 653 € pour les instruments de musique,
- 8 846 € pour les spectacles,
- 2 499 € pour les frais divers en musique et théâtre,
- 1 527 € pour les frais de comptabilité,
- 2 517 € pour les frais de fonctionnement de l'association.

La baisse de 27 % des dépenses par rapport à l'année précédente est liée au chômage partiel des professeurs dans le cadre de la crise COVID. Comme les années précédentes, on note que 97 % des dépenses sont liées aux missions directes de l'associations, dont 90 % pour l'enseignement artistique et 7 % pour les spectacles.



Recettes totales de l'exercice 2019 – 2020 : 141 303 €, en baisse de 20 % par rapport à l'année précédente (176 035 € de recettes en 2018 – 2019), réparties ainsi :

- 72 187 € d'adhésions et cours (part adhérents),
- 46 633 € de subventions courantes annuelles (subventions de nos 3 communes : Auffargis, Les-Essarts-le-Roi et Le Perray-en-Yvelines),
- 7 800 € de subventions exceptionnelles (FDVA + Auffargis + Parc Naturel Régional),
- 2 808 € d'autres recettes (locations instruments, studio, ...),
- 11 876 € de concerts et manifestations.

La baisse de 20 % s'explique essentiellement par les avoirs et remboursements consentis aux adhérents en raison de la COVID. La part des recettes pour les spectacles est faible en 2019 – 2020 (COVID).

Hors spectacles, l'école est financée à 66 % par ses adhérents et 34 % par les subventions (moyenne des 3 dernières années).

L'exercice se finit donc sur un bénéfice positif de + 7 516 €, soit 5,6 % des dépenses grâce, en particulier, aux subventions exceptionnelles perçues. On rappelle que les résultats étaient systématiquement négatifs les années précédentes (- 7 946 € en 2019 et - 10 753 € en 2018). Ce résultat est à rapprocher de notre besoin de réserve évalué à 9 600 € (1 mois de salaires et charges et indemnisation de 3 mois en cas de remplacement d'un professeur).

Le réalisé 2019 – 2020 est conforme au prévisionnel, réalisé en octobre 2019 sur la base de nombres d'adhérents et d'heures de cours stables et de subventions communales gelées. Nous faisons ce constat tous les ans, ce qui montre la fiabilité de nos prévisions et la gestion efficace de notre association. La saison de spectacles est également équilibrée, ce qui est notre objectif.

Quelques chiffres clés de l'exercice sont présentés :

- Une heure-année de cours coûte 1 866 €, dont 86 % de salaires et charges (la baisse des effectifs induit la répartition des frais fixes sur moins de monde d'où la hausse de coût des cours et la baisse de la part relative des salaires),
- Le coût annuel moyen pour un élève sur 3 ans est de 742 €.

En conclusion, la gestion mise en œuvre par le CA au printemps 2020 a permis de limiter l'impact du COVID d'un point de vue financier (recours à l'activité partielle, remboursement partiel des prestations). Le résultat de + 7 500 € sur l'exercice 2019 – 2020 ne reflète pas la santé financière de l'AIDEMA qui reste précaire en raison du financement important par les adhérents et des subventions communales limitées.



Questions de l'assemblée et réponses apportées par le conseil d'administration

Question dans l'assemblée : Les conservatoires ont le droit à plus d'aide, est-il possible de transformer l'association en conservatoire ?

Réponse O. Depaix : Il n'y a pas d'intérêt de passer en conservatoire (coûts de fonctionnement très élevé, projet de l'AIDEMA différent de celui d'un conservatoire). Nous avons besoin d'engager la Communauté d'Agglomération de Rambouillet Territoires (CART), en lien avec les 3 communes, dans notre projet. Cela reste l'un de nos axes de travail pour les mois et années à venir.

Question dans l'assemblée : A un moment, il était question que l'AIDEMA devienne une annexe du conservatoire de Rambouillet ? Où en est-on dans ce dossier ? Pense-t-on le relancer ?

Réponse : Il n'a jamais été question de devenir une annexe du conservatoire de Rambouillet. Nous avons travaillé sur des dossiers de conventionnement avec la CART et le Conservatoire depuis 2015, en montrant l'intérêt de l'AIDEMA pour le rayonnement artistique et culturel dans le Sud-Yvelines, en complément de l'activité des conservatoires de Rambouillet et de Saint-Arnoult. Nous avons également approché le conservatoire pour partager les examens ou des cours d'instruments. Ces sollicitations n'ont pas été suivies d'effet jusqu'à présent. Nous avons relancé les contacts avec les communes pour le moment, à la suite des élections municipales de 2020. Nous comptons sur les communes pour relayer nos problématiques vers la CART. La prise en charge de la compétence enseignement artistique est une décision à prendre par la CART.

M. Nehil, maire des Essarts-le-Roi, intervient pour confirmer que les communes sont très attachées à la pérennité de l'AIDEMA et que des discussions sont en cours avec la CART.

Nous passons au vote du rapport financier 2019 – 2020. Les résultats sont enregistrés.
Résultat : 31 votes « pour », 4 votes « ne se prononce pas », 0 vote « contre ».

Le rapport financier est adopté.

3. [Renouvellement du CA](#)

Marlène Julien et Claire Parpais et ne se représentent pas.

Franck Doulliet, Sylvie Doulliet, Eric François, Pierre-Jérôme Glénard, Jérôme Michaud, Nathalie Vergriete, se représentent.

Bernard Seau se porte candidat.



Il y a donc 7 candidatures soumises au vote de l'assemblée.

Résultat du vote : 32 votes « pour », 3 votes « ne se prononce pas », 0 vote « contre ».

Les 7 candidats sont élus pour siéger au Conseil d'Administration.

4. Questions diverses

Aucune question diverse n'est abordée.

La séance est levée à 11h30. Le présent procès-verbal et les documents de présentation projetés seront accessibles sur le site internet www.aidema.net.

Le présent procès-verbal est approuvé par le Conseil d'Administration en sa réunion plénière du jeudi 8 avril 2021.



Rédigé par Jérôme Michaud, secrétaire CA AIDEMA



Sylvie Doulliet, présidente AIDEMA

